

## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1254</b>	De <b>M. René Lioret</b> ( Rassemblement National - Côte-d'Or )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et accès aux soins
<b>Rubrique</b> >maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Les patients atteints de « covid long », grand oubliés du Gouvernement ?	<b>Analyse</b> > Les patients atteints de « covid long », grand oubliés du Gouvernement ?.
Question publiée au JO le : <b>22/10/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>24/12/2024</b>		

### Texte de la question

M. René Lioret attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins au sujet du suivi et de l'accompagnement des patients souffrant de symptômes prolongés de la covid-19, dit « covid long ». L'article premier de la loi n° 2022-53 du 24 janvier 2022 prévoyait la mise en place d'une plateforme visant à faciliter le parcours de soins des malades et à obtenir un recensement de ces derniers. Or depuis son vote, les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés et la parution de la plateforme demeure au point mort, tandis que de plus en plus de services dédiés au « covid long » ferment leurs portes sans aucune alternative pour les patients. Les malades atteints de « covid long » souffrent de nombreux symptômes comprenant des problèmes respiratoires, digestifs, des troubles cognitifs, d'épuisement, de faiblesse musculaire, de pertes de mémoire, ou encore de fortes douleurs intermittentes, entre autres. Ainsi, il lui demande de lui préciser le calendrier d'adoption concernant la plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques de la covid-19 ainsi que des précisions sur les financements et la formation des professionnels relatifs au traitement des patients atteints de « covid long ».